

SEANCE DU 10 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 5 juin 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoints.

Mmes Blandine BERREZ, Florence BODILLARD Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Richard DE SANTIS, Philippe GAGET, Daniel GAILLARD, MM. Hervé MARMET, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

- Mme Maryline GAUTHIER pouvoir écrit donné à M. Hervé MARMET.

- M. Cédric MAUCELLI.

Mme Blandine BERREZ a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 29 avril 2013 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

ZAC DU CENTRE BOURG – APPROBATION DU CRAC (COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT) 2012. 201306028.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'Article 17 du Contrat de Concession d'Aménagement pour la Réalisation de la ZAC du CENTRE-BOURG conclu avec la SEMA MACONNAIS -VAL DE SAONE - BOURGOGNE DU SUD le 24 mars 2010, le concessionnaire doit présenter chaque année au concédant pour examen et approbation un CRAC (Compte Rendu Annuel au Concédant) comportant en annexe

- 1°) le « bilan » prévisionnel global actualisé défini à l'article 18 ci-après,
- 2°) le plan global de trésorerie actualisé de l'opération défini à l'article 18 ci-après,
- 3°) un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé visé à aux articles 7.5.1 et 13.1 ci-avant,
- 4°) une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.
- 5°) le cas échéant le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances prévues à l'article 16.5.
- 6°) le cas échéant, le compte rendu d'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques en application de l'article 16.3, de l'échéancier de ces subventions et de leur encaissement effectif.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Sébastien RUGLIANO, représentant la SEMA MACONNAIS -VAL DE SAONE - BOURGOGNE DU SUD, qui expose en détail le rapport annuel 2012 au Conseil Municipal et répond aux questions des conseillers municipaux.

Après cette présentation interactive, Monsieur le Maire remercie M. RUGLIANO pour les éclaircissements apportés et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du CRAC (Compte Rendu Annuel au Concédant) 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le CRAC (Compte Rendu Annuel au Concédant) 2012 du concessionnaire, la SEMA MACONNAIS -VAL DE SAONE - BOURGOGNE DU SUD chargée de l'aménagement de la ZAC du CENTRE BOURG.

ZAC du CENTRE-BOURG : VENTE D'UNE PARCELLE à M et Mme BURTIN Raymond – 201306029.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le 10 décembre 2012, il a approuvé le projet de convention de participation au coût des équipements de la ZAC du Centre Bourg notamment pour la vente de parcelles de terrain cadastrés AB 235 et AB 237 à M. et Mme Raymond BURTIN.

Il informe le Conseil Municipal de la vente imminente de ces terrains à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE la vente des terrains cadastrés AB 235 (10 a 34 ca) et AB 237 (2a 26ca) au prix total de 53 620 € à M. et Mme Raymond BURTIN.

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette vente auprès de la SEMA.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE. MARCHE DE TRAVAUX. 2013 – 201306030.

Madame Florence BODILLARD, intéressée par l'affaire, son entreprise ayant concouru, quitte la salle des délibérations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avis d'appel public à la concurrence pour la construction d'une école de musique a été lancée par la SEMA le 18 avril 2013.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 16 mai et 31 mai 2013.
Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots N°	DENOMINATION	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
5	Démolitions/Gros œuvre	SAONE BTP	163 950.00 €	196 084.20 €
7	Etanchéité	SECOBAT	63 383.38 €	75 806.52 €
10	Menuiseries extérieures	JOSEPH	47 900.00 €	57 288.40 €
11	Menuiseries intérieures bois	JOSEPH	13 465.00 €	16 104.14 €
12	Plâtrerie -peinture- isolation	COLIN	60 682.61 €	72 576.40 €
14	Chauffage ventilation	MURY	40 125.34 €	47 989.91 €
15	Plomberie Sanitaire	BODILLARD	8 803.60 €	10 529.11 €
16	Electricité	LABROSSE	26 649.00 €	31 872.20 €
18	Carrelage- Faïences	BERRY	4 414.52 €	5 279.77 €
19	Revêtement sols souples	REVERSO	14 204.98 €	16 989.16 €
		TOTAL	443 578.43 €	530 519.80 €

Demandée lors de la consultation, l'option pour des menuiseries extérieures en aluminium est proposée par l'entreprise JOSEPH pour un montant de 25 300 € HT soit 30 258.80 € TTC.

Après des informations complémentaires notamment pour connaître son impact environnemental, cette option pourra être retenue et fera l'objet d'un avenant au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de retenir les entreprises désignées ci-dessus pour la construction de l'école de musique pour un total de 443 578.43 € HT soit 530 519.80 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.
- SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de M. Thomas THEVENOUD, député de Saône-et-Loire.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2013.

CHATEAU LAPALUS – MISE AUX NORMES - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX (ELECTRICITE). 201306031.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de conclure un avenant au marché de mise aux normes électriques de l'ERP (Etablissement Recevant du Public) *Château Lapalus*.

Il présente l'avenant suivant :

Lot	Entreprise	MONTANT HT	MONTANT AVENANT TTC
Electricité	Entreprise DESBROSSES	1 064.18 €	1 272.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accepter l'avenant présenté par Monsieur le Maire ; cet avenant porte le marché à 35 860.54 € HT soit 42 889.21 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

ERP (Etablissement Recevant du Public) CHATEAU LAPALUS : TRAVAUX DE MENUISERIE. 201306032.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de mettre aux normes de sécurité le Château Lapalus considéré comme un ERP (Etablissement Recevant du Public).

Suite au passage de la Commission de sécurité, des portes doivent être changées.

Trois entreprises ont été consultées et les résultats sont les suivants :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
JOULIN	18 021.50 €	21 553.70 €
CHAUVOT	26 440.00 €	31 622.24 €
MOREAU JEANDIN	25 450.00 €	30 438.20 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Société JOULIN pour un montant de 21 553.70 € TTC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise JOULIN pour un montant 21 553.70 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2013.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2013. 201306033.

Monsieur le Maire présente les propositions pour la répartition des subventions communales 2013.

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal délibère et attribue, à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions communales 2013 comme suit :

Amicale des Chasseurs de SANCÉ	200.00 €
Amicale des Chasseurs de SANCÉ - Subvention animation 14 juillet	1 600.00 €
Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais	619.00 €
Aux couleurs du temps	400.00 €
Chorale Si on chantait - SANCÉ	748.50 €
Club de la Tour	797.00 €
Comité de Jumelage	1 000.00 €
Entraide Paroissiale	948.50 €
FNACA - Comité Local	398.50 €
Sou des Ecoles de SANCÉ	1 956.00 €
Amicale Sancé Basket	1 545.50 €
Association Sportive de SANCÉ	1 500.00 €
Sancé Football Club	1 297.00 €
Sancé Football Club subvention exceptionnelle équipements	2 000.00 €
Sancé -Tennis	1 000.00 €
ASSAD	900.00 €
ADIL	373.00 €
Les Restaurants du Cœur	310.00 €
Vie & Liberté	300.00 €
Lutte contre le cancer (Ligue départementale)	160.00 €
PEP 71 (pupilles de l'Enseignement Public)	160.00 €
CLEM Association	150.00 €
Présence	200.00 €
AFIS	30.00 €
ACFA-BTP AUTUN	30.00 €
Association Lycée Ste Marie VEROSVRES	60.00 €
Centre Interprofessionnel de formation Lameloise	90.00 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2013 article 6574.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut accorder des subventions à tout moment dans la limite des crédits votés disponibles dès qu'une association dépose un dossier complet.

REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT- CHOIX DU CABINET CHARGE DE L'ETUDE. 201306034.

Monsieur Henri VOUILLON, Maire-Adjoint, précise qu'il est nécessaire de lancer une étude similaire à celle lancée par la Ville de Mâcon fin 2012, dont l'objectif principal est l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement par temps de pluie ; elle doit déboucher sur un schéma directeur, comportant un programme pluriannuel de travaux visant en particulier une diminution significative du volume d'eaux claires parasites. Elle s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la politique générale pilotée par le S.I.T.E.A.M, qui doit permettre au système d'assainissement de respecter des exigences réglementaires toujours plus contraignantes, et également de préserver la prime pour épuration versée au S.I.T.E.A.M par l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée et Corse au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Cette étude permettra, par ailleurs, de connaître précisément les débits qui transitent dans le réseau, aussi bien en période d'étiage par temps sec qu'en période de nappe haute par temps de pluie, et ainsi de définir des objectifs de déversement maximal dans le réseau.

Les résultats de cette étude, d'une durée estimée à un an, constituent par conséquent un préalable nécessaire à l'établissement d'une convention de déversement des effluents de la Commune de SANCÉ dans le réseau d'assainissement de la Ville de Mâcon.

Afin de réaliser cette étude, des cabinets ont été consultés et les résultats sont les suivants :

Cabinet	Montant HT	Montant TTC
ARTELIA	39 605.00 €	47 367.58 €
SAFEGE	44 600.00 €	53 341.60 €
MERLIN	53 500.00 €	63 986.00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
 - DECIDE de retenir le Cabinet ARTELIA pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour un montant de 47 367.58 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché.

RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. 201306035.

Monsieur Henri VOUILLON, Maire-Adjoint, expose que la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 font obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service.

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel qui a été établi et qui sera annexé à la présente délibération et affiché pendant un mois.

Ce document fait ressortir, pour l'année 2012, le coût de la part assainissement collectif à 1.962 € le mètre cube, soit une hausse de 4.72% par rapport à l'année 2011 (1,874 € TTC).

Le prix de revient du mètre cube d'eau potable à la charge des abonnés de la Commune de SANCÉ et qui intègre toutes les composantes, s'élève pour 2012 à 3,995 € le mètre cube, soit une hausse de 3.01 % par rapport à 2011 (3,878 TTC).

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été établi pour l'exercice 2011.

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1/2013 – OPERATIONS D'ORDRE. 201306036.

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget général de la commune,

Le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2013 afin la valeur patrimoniale de la voirie du Clos des Lavoirs dans la comptabilité communale.

Section Investissement		
R1328-041	Virement de la Section de Fonctionnement	4 999.00 €
D2112-041	Terrains de voirie	4 999.00 €

L'équilibre budgétaire est préservé.

EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE EXPLOITEE PAR LES ETS ROLET. 01306037.

Monsieur le Maire expose le projet d'extension de la Chambre funéraire exploitée par les Etablissements ROLET, Rue du 19 mars 1962 à SANCÉ et pour lequel un permis de construire (PC 071 497 13 S 0002) a été déposé.

Conformément à l'article R.2223-74 du CGCT, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE un avis favorable au projet d'extension de la Chambre Funéraire des Ets ROLET.

TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014. 201306038.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification des tarifs de l'Ecole de Musique Municipale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 9 voix pour une augmentation à 3% dont une procuration, 8 voix pour une augmentation à 2%, une abstention,

- FIXE, pour l'année scolaire 2013-2014, les tarifs avec une augmentation à 3% :

FRAIS D'INSCRIPTION (non remboursables encaissés lors de la 1ère facturation)
1er enfant : 20 € / 2ème enfant : 15 € / 3ème enfant : 10 €
Adultes : 20 €

SANCEENS

(ou scolarisés à Sancé)

ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
FM +1/2h instrument (Cycle I)	52.41 €	157.22 €
FM +3/4h instrument (Cycle II)	62.03 €	186.09 €
1/2 instrument (Cycle I)	41.71 €	125.13 €
3/4 instrument (Cycle II)	50.27 €	150.80 €
PRATIQUES COLLECTIVES	21.39 €	64.17 €

ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
FM +1/2h instrument	66.54 €	199.63 €
FM +3/4h instrument	90.54 €	271.63 €
1/2h instrument seul	62.18 €	186.54 €
3/4h instrument seul	85.09 €	255.26 €
PRATIQUES COLLECTIVES	28.36 €	85.09 €

CAMVAL Hors SANCE

ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	78.61 €	235.83 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	92.09 €	276.26 €
PRATIQUES COLLECTIVES	32.57 €	97.71 €

ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	89.84 €	269.52 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	105.56 €	316.68 €
PRATIQUES COLLECTIVES	41.55 €	124.65 €

HORS CAMVAL

ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	166.20 €	498.60 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	196.52 €	589.57 €
PRATIQUES COLLECTIVES	68.50 €	205.51 €

ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation Instrumentale avec 1/2h instr	190.91 €	572.72 €
Formation Instrumentale avec 3/4h instr	223.48 €	670.43 €
PRATIQUES COLLECTIVES	88.72 €	266.15 €

- CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer ces tarifs.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais -VAL de Saône)

POINT ACTION SOCIALE 2012

Madame Françoise BAJARD présente le Bilan Social 2012 validé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en juin 2013.

Chiffres Pôle Emploi :

Au 15/02/2013 : 77 demandeurs d'emploi, 39 hommes, 38 femmes, 57 indemnisables et 20 non indemnisables

Au 15/01/2012, 59 demandeurs d'emploi, 26 hommes, 33 femmes, 42 indemnisables et 17 non indemnisables

Aide à domicile :

Deux associations interviennent principalement sur la commune : l'ASSAD et l'ADMR, pour aider les personnes à leur domicile, dans l'impossibilité temporaire ou permanente d'accomplir certains gestes du quotidien. Selon l'association, son engorgement et les professionnels, des soins, du ménage, du petit bricolage, jardinage, repassage, ... sont assurés à domicile.

En 2012, l'ASSAD a apporté son aide à 16 (14) personnes de la commune, pour 2 834 heures d'intervention. Une subvention annuelle est attribuée par la commune. L'ADMR a pour sa part aidé 27 personnes en 2012 pour 1 743,25 heures d'intervention. Aucune demande de subvention n'étant parvenue dernièrement, la commune ne verse plus de subvention.

Portage de repas :

Deux structures peuvent assurer ce service auprès des habitants de Sancé.

- La Cuisine Centrale de Mâcon : par convention, avec la Ville de Mâcon, le CCAS est l'intermédiaire pour toute demande de portage de repas sur le territoire communal. Un « contrat » est signé avec la personne. Les repas sont facturés 10,11 € et, sous conditions de ressources, une participation de 1.60 € par repas peut être déduite des factures trimestrielles.
- L'ADMR : repas facturés 9.45 € le repas sans pain et 9.86 € avec pain, 0.66 € en supplément pour une soupe. Le CCAS n'intervient à aucun moment, mais l'aide financière pourrait être mobilisée sur demande.

En 2012 (2011), 5 (5) personnes ont bénéficié du service de la cuisine centrale pour 189 (534) repas, sans participation financière du CCAS.

Télé-présence :

Les personnes sont abonnées à ce dispositif qui permet une surveillance à distance et une intervention de secours, moyennant des frais d'installation et un abonnement mensuel (23 €). Chaque bénéficiaire doit fournir les coordonnées de trois personnes possédant la clé du domicile et pouvant intervenir en cas d'appel.

En option pour un abonnement mensuel de 4.5 €, un détecteur de chute ou un détecteur de fumée. Le jumelage de ces deux options coûte 8 € par mois.

3 sancéens ont bénéficié de ce service en 2012.

Vie et Liberté : deux types d'actions pour cette association, subventionnée par la commune : action de soutien à la parentalité et action de planning familial.

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE : moyenne des fréquentations

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H30-8H30	13.7(9.3 en 2011)	12.6 (11)	13 (11.6)	13.3 (11.6)
16H30-17H30	8.7 (6.4)	7.2 (9.3)	7.3 (7.7)	4.6 (5.1)
17H30-18H30	6.4 (6.7)	9.3 (8.7)	11 (10.8)	4.3 (4.7)
Etude surveillée	24.5 (22.8)	24.3 (20.9)	22.4 (22.1)	9.8 (11)
A.P.S (à partir de Sept. 2012)	3.8	3.2	2.5	5.1

ACCUEIL EXTRA – SCOLAIRE :

- CLSH du mercredi en période scolaire, ouvert aux enfants de 3 à 11 ans, scolarisés ou habitant à Sancé. En 2012, 37 séances (35 en 2011), 776 présences (697) allant d'une moyenne mensuelle de 17 à 24 présences (en 2011, de 15 à 31). Ces chiffres s'entendent en présences cumulées par jour, la limite de présences simultanées étant respectée par le biais des inscriptions, soit 20 enfants en même temps.
- En 2012, la tranche des plus de 6 ans représente 71.57% des effectifs (59.25% en 2011 et 52.11% en 2010)
- Ce centre relève d'une organisation municipale et fait l'objet d'une convention partenariale avec le CLEM, comprenant la direction assurée par du personnel CLEM et d'un animateur complémentaire au personnel municipal affecté. Les repas sont préparés par le cuisinier travaillant habituellement au restaurant scolaire.
- Petites Vacances :
 - o un centre de loisirs municipal est mis en place au cours de la première semaine des petites vacances d'automne, hiver et printemps, dont la direction est confiée conventionnellement au Clem. En 2012, 65 présences à la demi-journée et 130 présences à la journée. La tranche des + 6 ans représente 69.74 % des présences.
 - o le SIGALE, structure intercommunale, organise des stages à la demi-journée permettant aux enfants de découvrir des activités spécifiques. En 2012, 65 inscrits sancéens sur 533, soit 12.19 %.
- Eté :
 - o Le CLEM organise en son nom propre, en juillet, un centre de loisirs dans des locaux mis à disposition par la commune. Ouvert aux enfants de 3 à 7 ans, il fonctionne en journée complète. En 2012, 4 semaines de fonctionnement ont drainé (cumul des semaines) 18 enfants de Sancé sur un total de 28 enfants. Pour des raisons de coût de fonctionnement au regard des recettes, le centre ne sera pas renouvelé en 2013.
 - o Le SIGALE organise aussi sur le territoire de la CAMVAL des stages de même type que pour les petites vacances. En 2012, 52 inscrits sancéens sur 459, soit 11.33 %.

COMMUNICATION :

Toujours des parutions sur Sancé Echos ou des compléments d'informations sur le site Internet de la commune, sur les thèmes d'actualité générales ou correspondant aux réflexions menées par le CCAS pour aider au mieux les sancéens (exemple du travail de réflexion sur l'amélioration de l'habitat qui aboutit à des demandes d'informations ou d'aides à la constitution de dossiers dès la fin 2012 et se poursuivant en 2013.

ANIMATIONS FIN D'ANNEE :

227 personnes sont concernées (70 ans et plus)

- **Colis** : 58 (58) colis d'une valeur de 25 € ont été distribués. Une somme équivalente à 40 colis a été versée par moitié aux Restaus du Cœur (500 €) et aux Lycéens en Cœur (500 €), qui organisent des concerts dont les recettes sont versées aux Restaus. Pour rappel, 12 fournisseurs potentiels de colis sont invités à faire des propositions.
- **Repas** : 176 (155) repas ont été commandés aux Saveurs Régionales, d'une valeur unitaire de 20 € TTC. L'animation a été assurée par le duo parodien pour 319 €.
- Comme chaque année, Isabelle D. a conçu le carton-menu décoré par les élèves de l'école élémentaire. Les élèves de l'école maternelle ont assuré un intermède de chants et danses.

ACCUEIL PUBLIC :

- 68 accueils physiques, téléphoniques ou démarches auprès de partenaires ont eu lieu pour des informations, souvent liées au maintien à domicile de personnes âgées, à la recherche d'établissements de retraite ou à des demandes d'aide sociale à l'hébergement, des dossiers d'obligation alimentaire à compléter et renvoyer avec ou sans avis au conseil général, dossier de surendettement, recherche de coordonnées d'assistante sociale, recherche de logement, aide à la compréhension d'une situation familiale et orientations vers des professionnels ou associations pour des aides ponctuelles ou du lien social....Les liens ont concerné 20 personnes ou situations différentes contre 13 en 2011.

REFLEXIONS DIVERSES :

- Travail important entre la commission permanente du CCAS et la chargée de communication pour alimenter le site Internet en tenant notre rôle de relais d'informations vers les professionnels de l'action sociale sans jugement de valeurs à l'égard des situations individuelles et familiales. Des informations sur les risques liés à la présence du monoxyde de carbone ou sur la prévention liée au grand froid et à la canicule ont été publiées en cours d'année

- Mise en place du règlement intérieur du CCAS qui devrait être prévu à chaque début de mandat.
- Etude et réflexion sur une aide à l'amélioration de l'habitat, suite à plusieurs demandes d'informations dans ce domaine.
- Etude sur le projet de logements pour les séniors et son impact prévisible selon les options choisies par le conseil municipal.
- Envois de nouveaux courriers de mise à disposition pour des familles sancéennes présentant des retards de paiements de services municipaux. Ces courriers invitent les familles, si elles le désirent, à prendre rendez-vous avec l'adjointe aux affaires sociales et communiquent également les coordonnées de l'assistante sociale de secteur du Conseil Général. En 2012, pas de rendez-vous sollicité dans ce cadre.
- Une réflexion en vue d'une plus grande cohérence dans l'attribution de subventions aux associations du domaine social est menée et les demandes sont étudiées préalablement au sein du CCAS avant d'être proposées à l'étude du Conseil Municipal.
- Projet en cours de réflexion de mise en œuvre d'une aide pour l'entretien des extérieurs des personnes propriétaires, en perte d'autonomie.

AFFAIRES DIVERSES

- Procédure contentieuse ACSE (Association pour la Culture, la Science et l'Education) en cours : un constat d'huissier a été récemment dressé pour constater la densité de la circulation et l'impossibilité de stationner des véhicules Rue des Tournesols et Rue des Gaudiolles.
- Monsieur le Maire présente une esquisse de répartition de parcelles au Nord de la ZAC qui pourrait être mises en vente dans un futur proche.
- Une réunion sur l'Agenda 21 est prévue le 20 juin au Château Lapalus, tous les conseillers sont invités.
- Les travaux de finition de la Rue de la Fontaine se feront début juillet.
- Fête du 14 août : une réunion préparatoire aura lieu début juillet.
- La Commission des Bâtiments évaluera les travaux à effectuer à l'école le 24 juin prochain.

La séance est levée à 23 heures.